



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUN  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/04/2019  
Reçu en préfecture le 16/04/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190410-2019\_04\_097-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-097 - 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 4 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADÉ, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**  
**ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR**  
**L'ANNÉE 2019 AUX STRUCTURES AGRÉÉES CENTRE SOCIOCULTUREL ET**  
**ESPACE DE VIE SOCIAL**

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Vu la délibération n°2018-11-239 du Conseil communautaire du 12 novembre 2018 portant adoption du règlement d'intervention 2018-2020 relatif aux structures de l'animation de vie sociale ;

Vu la délibération n°2018-11-240 du Conseil communautaire du 12 novembre 2018 portant sur la signature d'une convention d'objectifs d'une durée de trois ans avec les associations Esprit de Solidarité, Le Lien et La Consigne et prévoyant le versement d'une subvention pour l'année 2018 ;

Vu la délibération n°2019-02-020 du Conseil communautaire du 07 février 2019 autorisant le versement d'une avance de 21 450€ à la subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à l'association Alcide gérant le centre socioculturel Portraits de Familles ;

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en juin 2017 avec la CAF de la Gironde, la MSA de la Gironde et dont est partenaire non signataire le Département de la Gironde, l'un des objectifs partagés est d'accompagner le déploiement et l'ancrage territorial des structures d'animation de la vie sociale sur l'agglomération, en s'appuyant sur les habitants, acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

La Cali est ainsi partenaire de cinq structures agréées d'animation de la vie sociale auprès desquelles s'associent également la CAF, la MSA, le Département de la Gironde et les communes concernées.

La Cali intervient auprès de chaque association dans le respect de son règlement d'intervention qui différencie son intervention financière selon la zone de compétence couverte par la structure :

- structure à zone de compétence intercommunale : subvention forfaitaire annuelle versée pour tout agrément en cours, d'un montant de :

- 35 750€ pour un centre socioculturel intercommunal,
- 5 000€ pour un espace de vie sociale intercommunal.

- structure à zone de compétence communale : aide au démarrage à travers une subvention forfaitaire annuelle d'un montant de 3 000€ versée à compter de l'année de délivrance de l'agrément jusqu'au terme de ce premier agrément.

L'intervention financière de La Cali pour l'année 2019 pour chaque association est la suivante :

| Nom de la structure                           | Périmètre d'intervention  | Axes du projet social   | Subvention 2019   |
|---|---|---|---|
| Portraits de Familles<br>Centre socioculturel | Bayas<br>Bonzac<br>Guîtres<br>Lagorce<br>Lapouyade<br>Maransin<br>Sablons<br>Savignac de l'Isle<br>St Ciers d'Abzac<br>St Denis de Pile<br>St Martin du bois<br>St Martin de Laye<br>Tizac de Lapouyade | 1/ Conforter la vocation de "Portraits de Familles" à être un lieu d'accueil : accueil convivial, itinérant et à l'écoute<br>2/ Favoriser l'accès aux droits et lutter contre les exclusions : Point relais Caf, écrivain public, Point Info Vacances, ateliers informatiques, offre culturelle diversifiée, accueil des jeunes (services civiques, stages, bénévolat, loisirs)<br>3/ Améliorer et accompagner le quotidien des familles : parenthèse, ludothèque, sorties et week-end familles, actions autour de la vie quotidienne<br>4/ Contribuer à dynamiser à la vie du territoire : animations mobiles, soutien à la vie associative, soutien aux actions bénévoles | 45 750€ dont<br><br>35 750€<br>subvention<br>fonctionnement<br><br>10 000€<br>subvention activité<br>ludothèque |

| Nom de la structure  | Périmètre d'intervention  | Axes du projet social   | Subvention 2019 |
|--|---|---|-----------------|
| <b>PoCLi (Pour Créer des Liens)</b><br>Espace de vie sociale | Daignac<br>Dardenac<br>Espiet<br>Nérigean<br>St Quentin de Baron<br>Tizac de Curton | 1/ Pôle Famille - parentalité : lieu d'accueil et d'échange sous forme de matinées d'éveil, d'ateliers Part'Agés, ateliers parents<br>2/ Pôle Sport et Bien-être : développer la motricité et l'esprit artistique de tous (pilates, gym seniors, gym douce, motricité 3-5 ans, hip-hop 8-12 ans)<br>3/ Pôle Prévention - action sociale : ateliers de prévention seniors, visites de convivialité auprès de personnes isolées, rencontres de L.I.S.E (enfants/personnes âgées)<br>4/ Pôle Animation du territoire : ciné débat, événements culturels, événements parentalité, projet de café associatif sur la commune de St Quentin de Baron | 5 000€          |
| <b>Esprit de Solidarité</b><br>Espace de vie sociale         | Coutras   | 1/ Lieu d'accueil et de convivialité ouvert à tous<br>2/ Création de lien social autour des solidarités : épicerie sociale, mettre en place un réseau d'entraide, des activités culturelles et de loisirs, créer des temps d'échanges pour rompre l'isolement et favoriser l'intergénérationnel<br>3/ Implication et participation des habitants : accompagner et valoriser les compétences des habitants par l'implication citoyenne et associative  | 3 000€          |
| <b>La Consigne</b><br>Espace de vie sociale                  | Libourne  | 1 / Créativité et accès à la culture : événements culturels, ateliers participatifs de création<br>2/ Cadre de vie et citoyenneté : temps de partage et d'animations autour de la solidarité, citoyenneté et sensibilisation à l'écologie<br>3/ Coopération et convivialité : projet de café associatif, ateliers parentalité, ateliers informatiques, découverte de l'espace public  | 3 000€          |
| <b>Dynamots</b><br>Espace de vie sociale                     | Libourne  | 1/ Développer la capacité du pouvoir d'agir des habitants : être à l'écoute des besoins, connaître et faire connaître les acteurs du territoire, soutenir les initiatives citoyennes<br>2/ Permettre à tous les habitants d'accéder à leurs droits et intégration dans la ville : créer un lieu d'accueil favorisant la convivialité, les échanges et la prise de confiance, projet d'épicerie sociale et solidaire<br>3/ Favoriser le lien social : informer et susciter l'envie auprès des habitants afin de leur faire vivre la ville  | 3 000€          |

Concernant l'activité ludothèque du centre socioculturel Portraits de Familles, celle-ci s'inscrit dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de La Cali, cosigné avec la CAF de la Gironde et la MSA de la Gironde.

Dans ce cadre, la CAF attribue une Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ) plafonnée à 5 500€ pour 800 heures d'ouverture annuelles. Cette prestation est versée en complément d'une participation financière de La Cali et ne doit pas dépasser 55% de la subvention versée par La Cali.

En appliquant ces conditions, la subvention de La Cali est de 10 000 €, après déduction de la prestation versée par la CAF, le coût net de cet activité pour La Cali est de 4 500 €.

Au regard de son règlement d'intervention, La Cali a signé avec les associations Esprit de Solidarité, Le Lien et La consigne une convention d'objectifs pluriannuelle relative à l'aide au démarrage attribuée pour la période 2018-2020. Or, l'association Le Lien a dénoncé cette convention en janvier 2019 au motif que l'espace de vie sociale est dorénavant géré par l'association Dynamots. Aussi, il convient de signer une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2019-2020 avec cette association.

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 2 avril 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 01 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir – non participation de Michèle LACOSTE ),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions d'objectifs pour l'année 2019 avec l'association Alcide pour le centre socioculturel Portraits de Familles et l'association PoCLi, les avenants et tous les documents afférents,
- signer la convention d'objectifs pluriannuelle 2019-2020 avec l'association Dynamots, les avenants et tous les documents afférents,
- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus, en tenant compte de l'avance de subvention déjà versée à l'association Alcide pour le centre socioculturel Portraits de Familles.

Imputations budgétaires :

- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520
- chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire COOR0 – fonction 522 pour la subvention d'activité ludothèque attribuée à l'association Alcide

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-098 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 4 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Patrick MERLE , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIBE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----



**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**  
**MAISON DE LA MOBILITÉ DU LIBOURNAIS : VERSEMENT**  
**2019**

Envoyé en préfecture le 16/04/2019  
Reçu en préfecture le 16/04/2019  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20190410-2019\_04\_098-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD,

La Maison de la mobilité du Libournais a été créée en octobre 2017 sous l'impulsion de trois structures du territoire que sont l'organisme Alter Ego, l'association Apreva et la régie de territoire Lib'RT ; cette dernière en assure d'ailleurs le portage.

Elle offre un service de location de deux-roues destiné à couvrir les besoins en déplacement de personnes en démarrage ou maintien d'un emploi ou en entrée en formation professionnelle. A ce titre, 55 personnes ont bénéficié en 2018 d'une location de scooters – dont 42 habitants de La Cali. Ces derniers ont obtenu une solution pour leurs déplacements pour une durée totale de 2 293 jours soit 54 jours en moyenne par personne.

A compter du début d'année 2019, la Maison de la mobilité du Libournais sera située lieu-dit « Loiseau » à Fronsac, accessible à pied depuis Libourne, et regroupera en un lieu unique différents acteurs de la mobilité.

Ainsi, la Maison de la mobilité proposera :

- un « diagnostic mobilité » assurée par la plateforme mobilité du Libournais afin d'évaluer ses compétences et besoins en matière de déplacement (Alter Ego),
- la location de dix-sept scooters et de vélos (régie de territoire Lib'RT),
- la location de voitures (Apreva),
- un service de réparation de deux-roues à vocation sociale (régie de territoire Lib'RT),
- l'accès à une auto-école solidaire (D-Place et Alter Ego).

La Maison de la mobilité fédère et associe ainsi plusieurs acteurs locaux et partenaires institutionnels tels que La Cali en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), le service mobilité du Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine, le Pôle Emploi du Libournais.

Considérant que la mobilité est aujourd'hui le premier frein à l'insertion sociale, professionnelle, culturelle et que le projet de Maison de la mobilité apporte de multiples solutions pour y répondre,

La Cali est sollicitée au titre de l'année 2019 à hauteur de 17 800€ pour un budget prévisionnel de 96 975€ mobilisant également les cofinancements du Département de la Gironde (32 000€), du Pôle Emploi du Libournais (5 000€), de l'Etat (aide aux postes : 4 200€) et des Communautés de communes du Pays Foyen (4 500€) et du Fronsadais (3 500€).

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 2 avril 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à :

- verser la subvention de 17 800 € à la maison de mobilité,
- signer la convention d'objectifs, ses avenants et tous les documents afférents.

Imputations budgétaires :

- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le 16 avril 2019  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais





PLATEFORME LIBOURNAISE DE MOBILITÉ :  
CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS  
ET ALTER EGO CONSEIL  
2019

La Communauté d'agglomération du Libournais, représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, dûment habilité es-qualité en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 janvier 2017.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2019 décidant de l'octroi d'une subvention au titre de la compétence Politique de la Ville, à Alter Ego Conseil et autorisant Monsieur le Président à conclure une convention d'objectifs et de subventionnement,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2019, chapitre 65, compte 6574, VILL0, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

**La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali)**, représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON

et

**Alter Ego Conseil**, représenté par son Directeur, Monsieur Sébastien BENECH

Il est convenu ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence politique de la ville, La Communauté d'agglomération du Libournais a un rôle en matière d'animation et de coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et social. C'est dans ce cadre que La Cali souhaite accompagner l'action « Plateforme libournaise de mobilité » portée par Alter Ego Conseil.

#### **ARTICLE 1 : MISSION**

La mobilité est aujourd'hui le premier frein à l'insertion sociale, professionnelle, culturelle. A cet effet, Alter Ego Conseil porte depuis 3 ans un projet expérimental à l'initiative du PLIE du Libournais (en 2013) puis du département de la Gironde (2014-2016) : la plateforme libournaise de mobilité.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Proposer des diagnostics et des parcours mobilité pour permettre aux publics les plus socialement fragiles d'accéder à une mobilité au regard des freins matériels ou psychologiques,
- Centraliser l'ensemble des informations en lien avec l'offre de mobilité en un seul lieu ressource,
- Favoriser la coordination et la mise en réseau de tous les acteurs de la mobilité pour renforcer les liens et les coopérations,
- Participer au développement de nouveaux services sur le territoire.

Au regard du bilan positif de l'action (251 personnes ont bénéficié d'un diagnostic mobilité), Alter Ego Conseil propose de la reconduire en 2019 et pour ce faire, sollicite le soutien financier de La Cali.

#### **ARTICLE 2 : MODALITES**

Pour mener à bien cette mission, La Cali s'engage à verser à Alter Ego Conseil pour l'année 2019 la somme de 5 000 euros.

Alter Ego Conseil garantit à La Cali être titulaire, durant l'exécution de la présente convention, d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile pour des dommages corporels ou matériels causés aux tiers.

### **ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

### **ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT**

La somme allouée par La Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois sur présentation d'un budget prévisionnel détaillant les différents postes budgétaires et à la signature de la présente convention.

Un bilan et un compte-rendu financier détaillés de l'action devront être présentés à La Cali au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année n+1.

En contrepartie, Alter Ego Conseil s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires de l'action, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

### **ARTICLE 5 : RESILIATION**

Alter Ego Conseil est tenu de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non-respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera la résiliation de la convention.

Fait à Libourne, le

**28 MAI 2019**

Pour La Cali,  
Le Président,

Pour Alter Ego Conseil,  
Le Directeur

**Monsieur Philippe BUISSON**



**Monsieur Sébastien BENECH**

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the name "Monsieur Sébastien BENECH". The signature is fluid and cursive, with long, sweeping strokes.



**SÉANCE DU 10 AVRIL 2019**

2019-04-100 – 1/3

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 4 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Patrick MERLE , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIBE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

# POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD VERSEMENTS DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU 2019

Envoyé en préfecture le 16/04/2019 - 2/3

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

CISPD POUR L'ANNEE  
ID : 033-200070092-20190410-2019\_04\_100-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD,

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD se concentre sur 4 axes d'intervention prioritaires, à savoir :

- L'accès aux droits,
- La lutte contre les violences intrafamiliales,
- La tranquillité publique,
- L'accompagnement des jeunes en difficulté ou exposés à la délinquance.

Pour ce faire, il encourage et coordonne la mise en place d'actions par des opérateurs locaux, s'inscrivant dans les 4 axes prioritaires précités.

- **Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)**

Il informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Son objectif est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans le cadre de son antenne libournaise, le CIDFF reçoit un public nombreux (environ 1000 personnes par an), domicilié principalement sur le territoire de La Cali, majoritairement féminin (80%) et le plus souvent en grande difficulté sociale, familiale, personnelle et professionnelle. Les actions développées aujourd'hui sur son antenne libournaise peuvent être réalisées dans le cadre d'un accueil individuel ou de manière collective et concerner différents domaines, mais toutes visent le même objectif de promotion de l'égalité, de l'accès à l'autonomie (particulièrement des femmes) et de la lutte contre les violences.

Le travail complémentaire de la juriste, de la conseillère emploi et de la psychologue du CIDFF permet de faire évoluer les situations et de donner aux femmes accueillies un réel sentiment de prise en charge globale de leurs problèmes. Il convient de noter que la juriste et la psychologue du CIDFF sont largement sollicitées par des victimes de violence sur le territoire communautaire. Cela amène le CIDFF à développer une collaboration spécifique avec ses partenaires du Libournais sur cette problématique.

La Cali propose de verser à cet effet une subvention pour le fonctionnement général de la structure à hauteur de 10 000 €.

- **Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco**

Il met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali. Il réalise ainsi des permanences juridiques et psychologiques au sein du Point d'Accès au Droit (PAD) de La Cali et reçoit en priorité les habitants du ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Libourne.

Une subvention de 3 400 € pour la tenue de ces permanences est ainsi proposée.

Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco met également à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation).

Il est ainsi proposé que le poste de travailleur social soit cofinancé à hauteur de 12 450 € par La Cali.

- **Le service d'enquêtes pénales développé par l'« Association Laïque du Prado »**

Il propose aux magistrats la réalisation d'enquêtes pouvant permettre de mieux apprécier la situation de la victime ou de l'auteur de délits au moment du passage devant un tribunal. L'objectif de ce service est triple : prévention et identification des conduites à risque, repérage, conseil, orientation et accompagnement aux soins des personnes et prévention de la récidive.

Plus globalement, ce service mène des enquêtes sociales qui permettent de connaître de manière vérifiée la situation familiale, sociale et professionnelle d'une personne faisant l'objet d'une poursuite judiciaire. Ce travail ne se réduit pas à un simple recueil d'informations. L'intervenant a pour mission d'évaluer la situation de la personne rencontrée et de faire des propositions pour favoriser son insertion ou éviter son incarcération. L'étude sociale s'inscrit dès lors dans une logique d'individualisation de la réponse judiciaire.

Le service peut mener également des enquêtes de personnalités qui visent leur prise de décision, mais également à personnaliser la sanction. Il s'agit d'une évaluation du parcours et de la situation actuelle d'une personne poursuivie ou d'une victime d'infraction pénale (public adulte).

La Cali est sollicitée en 2019 à hauteur de 918 €, subvention calculée au regard du nombre de personnes repérées et accompagnées en 2018, à savoir 51.

En résumé, il est donc proposé le versement des subventions suivantes :

|   |                                      |                 |
|---|--------------------------------------|-----------------|
| <b>CIDFF</b>  | Fonctionnement général               | 10 000 €        |
| <b>Service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco</b>                               | Travailleuse sociale en gendarmerie  | 12 450 €        |
|   | Permanences PAD                      | 3 400 €         |
| <b>Service d'enquêtes pénales développé par l'« Association Laïque du Prado »</b> | Enquêtes réalisées sur le territoire | 918 €           |
| <b>TOTAL</b>  |                                      | <b>26 768 €</b> |

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1er avril 2019,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD en date du 2 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (66 conseillers présents ou ayant donné pouvoir – non participation de Madame Fabienne FONTENEAU )

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus ;
- signer avec chaque association les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 16 avril 2019  
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



**SÉANCE DU 10 AVRIL 2019**

**2019-04-101 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 4 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

-----  
Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**  
**SOLLICITATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER**  
**TAINE AFIN D'ENGAGER UNE PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE**  
**D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LE QUARTIER DE LA GARE À COUTRAS**

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, l'Insertion et le CISPD

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais n°2017-12-301 en date du 14 décembre 2017 portant signature d'une convention cadre avec l'EPF de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais n° 2018-04-089 en date du 3 avril 2018 portant signature d'une convention opérationnelle de Coutras avec l'EPF de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Coutras n°19/2018 en date du 29 mars 2018 portant signature d'une convention opérationnelle avec l'EPF de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais n°2018-07-143 en date du 3 juillet 2018 modifiant la délégation du Droit de Prémption Urbain sur la Commune de Coutras au profit de l'EPF Nouvelle-Aquitaine sur le périmètre de veille foncière et de réalisation prévu dans la convention opérationnelle ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Coutras n°16/2019 en date du 28 mars 2019 sollicitant l'EPF de Nouvelle-Aquitaine afin d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique située quartier de la gare ;

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la ville, Insertion et CISPD du 2 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Dans le cadre du Contrat de Ville du Quartier du Centre de Coutras, le secteur du quartier de la gare fait l'objet d'une opération de requalification globale organisait autour de deux projets principaux : la création de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi par La Cali et la construction de logements sociaux.

Pour rappel, La Communauté d'agglomération du Libournais, au titre de ses compétences développement économique, politique de la ville et insertion, s'est engagée à réaliser la Maison de l'entreprise et de l'emploi à l'horizon 2021. Lieu ressource regroupant tous les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat cet équipement créera les conditions permettant de :

- Améliorer les conditions d'accompagnement vers l'emploi des publics les plus éloignés,
- Renforcer l'accès à la formation,
- Soutenir l'attractivité économique locale,
- Favoriser l'entrepreneuriat des habitants du quartier.

La Ville de Coutras est quant à elle inscrite dans un projet de requalification du quartier de la gare, actuellement composé de plusieurs entrepôts désaffectés.

Ce secteur accueillera un programme de logements locatifs sociaux, la commune étant déficitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de nouveaux espaces publics et constituera un lieu d'implantation idéale à la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi. L'urbanisation de ce secteur est envisagée dans un projet d'aménagement d'ensemble dont les modalités de mise en œuvre opérationnelle sont encore à définir.

A ce titre, la Ville de Coutras et La Cali ont confié en avril 2018 à l'Établissement Public Foncier (EPF) Nouvelle-Aquitaine la mission de conduire une action foncière de nature à faciliter la réalisation de cette requalification.

Le secteur de projet est constitué des parcelles détaillées ci-après :

| Section de parcelle(s) | N° de parcelles       | Adresse                          | Surface en m <sup>2</sup> | Nature                | Zonage PLU |
|------------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------|
| BM                     | 886<br>898            | Rue Paul Quibel<br>Rue des Loges | 617                       | Local divers - Jardin | UA         |
| BM                     | 830, 831,<br>832, 833 | Rue Paul Quibel                  | 1 093                     | Local divers - Jardin | UA         |
| BM                     | 724, 727              | Rue Paul Quibel                  | 1 060                     | Local divers          | UA         |
| BM                     | 896                   | Rue Paul Quibel                  | 253                       | Hangar                | UA         |

| Section de parcelle(s) | N° de parcelles | Adresse                            | Surface en m <sup>2</sup> | Nature                        | PLU |
|------------------------|-----------------|------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|-----|
| BM                     | 380, 381, 810   | Impasse Lalande                    | 1 652                     | Maison – Jardin – Dépendances | UA  |
| BM                     | 729, 897        | Rue Paul Quibel                    | 615                       | Deux maisons d'habitation     | UA  |
| BM                     | 379 882         | Impasse Lalande<br>Rue Paul Quibel | 1 044                     | Hangar                        | UA  |

L'intervention de l'EPF Nouvelle-Aquitaine porte sur l'ensemble de ce foncier excepté les parcelles BM 379-882 déjà propriétés de la Ville de Coutras.

Au terme de plusieurs mois de négociation, l'EPF Nouvelle-Aquitaine est devenu propriétaire des parcelles BM n°729-897. Il a obtenu deux accords d'acquisition amiable concernant les parcelles BM n°896 et BM n°380-381-810 pour lesquels les actes de vente n'ont pas encore été conclus. Enfin, les voies de négociation amiable semblent épuisées concernant les parcelles BM n°886-898, BM n°830-831-832-833 et BM n°724-727.

L'aboutissement de l'opération de requalification globale du quartier de la gare nécessite l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles. Aussi, la convention opérationnelle prévoit que l'EPF Nouvelle-Aquitaine pourra réaliser les acquisitions foncières par tous moyens : amiable, préemption, droit de délaissement, droit de propriété, expropriation, ...

Considérant que le projet de requalification du quartier de la gare poursuit un but d'intérêt général et que les parcelles non acquises constituent une réelle difficulté pour mener à bien ce projet, la Ville de Coutras et La Cali souhaitent solliciter l'EPF Nouvelle-Aquitaine afin d'engager une procédure d'expropriation. L'EPF Nouvelle-Aquitaine reste toutefois toujours ouvert à la négociation, cette dernière étant privilégiée.

L'expropriation est une procédure à la fois administrative – relevant de la compétence du préfet – et judiciaire – relevant de la compétence du juge de l'expropriation auprès du Tribunal de grande instance. La 1<sup>ère</sup> étape de cette procédure consiste à déposer une demande de déclaration d'utilité publique (DUP) du projet auprès du Préfet qui étudiera sa recevabilité et le cas échéant organisera une enquête publique. Au terme de cette étape, le Préfet déclarera ou non le projet d'utilité publique.

En l'espèce, la demande de DUP doit être déposée par l'EPF Nouvelle-Aquitaine en vue du transfert de propriété de biens à son profit à l'issue de la procédure. Ce dernier doit être expressément sollicité par voie de délibération par les collectivités pour le compte desquelles il intervient en matière d'action foncière.

Le périmètre devant faire l'objet de la demande de DUP correspond au secteur de projet tel que détaillé dans le tableau ci-dessus. Les parcelles devant être rendues cessibles dans le cadre de cette demande sont les suivantes : BM n°886-898, BM n°830-831-832-833, BM n°724-727, BM 896, BM 380-381-810.

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de solliciter l'EPF Nouvelle-Aquitaine afin d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur le périmètre de DUP situé quartier de la gare à Coutras et pour les parcelles devant être rendues cessibles (BM n°886-898, BM n°830-831-832-833, BM n°724-727, BM 896, BM 380-381-810).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 16 avril 2019  
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Président  
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



*(Handwritten signature of Philippe Buisson)*